



Spécial
COMMISSION
BRUXELLES

Programme de formation
pour janvier - février 1989



CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIONS DE FORMATION
ORGANISEES A BRUXELLES PAR LA DIVISION "FORMATION OU PERSONNEL"
AUX MOIS DE JANVIER/FEVRIER 1989

JANVIER Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
3-4-5-6*	Cours d'immersion en portugais	4.2.12.	SCIC
6-27*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 2	2.1.4.B.	A-LA-B-C-D
9-10-11-12*	Cours à l'entrée en service Module G - FR	3.1.1.1.	A-LA-B-C
9-10-11-12 13*	Cours à l'entrée en service Séminaire résidentiel à Bruges	3.1.2.3	A-LA
9 au 13/1	Familiarisation - UK	2.4.4	A
13-20*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 1 - Module 7	2.1.4.A.	A-LA-B-C-D
13-20-27*	Cycle juridique et institutionnel. Formation mod. Cycle 1 - Module B	2.1.5.A.	A-LA-B-C-D
13-27*	Mise à niveau. Statistiques et comptabilité. Module 3	2.1.8.	A-LA-B-C-D
16-17-18	Initiation Générale à l'Informatique - FR	5.1.2.	A-LA-B-C
16-17-18-19	Cours à l'entrée en service Modules C + P, EN/FR	3.1.2.1. 3.1.2.2.	A-LA-B
16-17-18-19- 20*	Séminaire de recyclage en langue maternelle pour les traducteurs danois	4.2.12.	IX.D.3
17-18*	Séminaire pour les huissiers	1.2.7.	IX.C.6

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.
Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division

"Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

* Uniquement sur invitation personnelle.

CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIONS DE FORMATION
ORGANISEES A BRUXELLES PAR LA DIVISION "FORMATION DU PERSONNEL"
AUX MOIS DE JANVIER/FEVRIER 1989

JANVIER Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
19-24-26-30	Secourisme industriel	2.4.2.	A-LA-B-C-D
23-24-25	Initiation Générale à l'Informatique - EN	5.1.2.	A-LA-B-C
23-30*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 2	2.1.4.C.	A-LA-B-C-D
24*	Sém. de formation des ordonnanceurs en matière de recettes	1.2.3.	B-C
24*	Team Building D.G. III/F/2	1.2.3.	DG III/F/2
24*	Suivi du Séminaire de Management et Modernisation	1.1.3.	DG XVI
24-25*	Séminaire pour les huissiers	1.2.7.	IX.C.6
24-25-26	Introduction à la statistique	2.3.1.	B
24-25-26-27	Cours à l'entrée en service Module G - EN	3.1.1.1.	A-LA-B-C
31*	Management et Modernisation - suivi Séminaire d'organisation interne pour le Service Juridique	1.1.3.	A
A préciser	Cours de formation Cuisine et Pâtisserie sous vide	1.2.3.	IX.C.6
A préciser	Test de mise à niveau. Autoformation en mathématiques de base.	2.1.2.	C-D-AL

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.

Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division

"Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

* Uniquement sur invitation personnelle.

**CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIONS DE FORMATION
ORGANISEES A BRUXELLES PAR LA DIVISION "FORMATION DU PERSONNEL"
AUX MOIS DE JANVIER/FEVRIER 1989**

FEVRIER Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. (formation)	
3*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 2	2.1.4.B.	A-LA-B-C-D
1-2*	Cours à l'entrée en service Module C - 2ème partie - EN	3.1.4.1.	C
1-2-3	Parler en public	1.3.1.	A-LA
2-9-16-23*	Cycle juridique et institutionnel. Form. modulaire Cycle 2 - Module A	2.1.5.B	A-LA-B-C-D
10*	Mise à niveau. Statistiques et comptabilité Module 3	2.1.8.	A-LA-B-C-D
10-17-24*	Cycle juridique et institutionnel. Form. modulaire Cycle 1 - Module B	2.1.5.A	A-LA-B-C-D
13*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 2	2.1.4.C	A-LA-B-C-D
13-14-15	Initiation Générale à l'Informatique - FR	5.1.2.	A-LA-B-C
13-14-15-16	Cours à l'entrée en service Module G - FR	3.1.1.1	A-LA-B-C
14-16-21-23 28	Secourisme industriel	2.4.2.	A-LA-B-C
15-16-17	Conduite de réunions	1.3.2	A-LA

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.

Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division

"Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

* Uniquement sur invitation personnelle.

**CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIONS DE FORMATION
ORGANISEES A BRUXELLES PAR LA DIVISION "FORMATION DU PERSONNEL"
AUX MOIS DE JANVIER/FEVRIER 1989**

FEVRIER Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
17-24*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 3	2.1.4.B	A-LA-B-C-D
20-21-22	Séminaire Femmes Managers	1.1.5.	A-B
20-27*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 3	2.1.4.C	A-LA-B-C-D
20-21-22	Cours à l'entrée en service Module C - 2ème partie - FR	3.1.4.1	C
20-21-22	Initiation Générale à l'Informatique - FR	5.1.2.	A-LA-B-C
21*	Cycle juridique et institutionnel. Form. modulaire Cycle 1 - Module A (Discussion des travaux)	2.1.5.A	A-LA-B-C-D
21-22*	Séminaire pour les huissiers	1.2.7.	IX.C.6
24	Cours à l'entrée en fonctions		D
27-28*	Cours à l'entrée en service Modules C + P, EN/FR	3.1.2.1.	A-LA-B
A préciser	Sém. Femmes Managers - 3 journées de suivi	1.1.5.	A-B

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans Les différents immeubles de la Commission.
Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division

"Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

* Uniquement sur invitation personnelle.

**CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIONS DE FORMATION
ORGANISEES A BRUXELLES PAR LA DIVISION "FORMATION DU PERSONNEL"
AUX MOIS DE JANVIER/FEVRIER 1989**

P.M. :

Il est toujours possible de s'inscrire :

- au cycle d'autoformation en mathématiques de base (n° 2.1.2.)
(cfr. Informations administratives du 18.07.1988 Spécial Commission Bruxelles)
- au cycle de formation modulaire "Enseignement assisté par ordinateur - Module 1
Initiation à la comptabilité (n° 2.1.9.)
(cfr. Informations administratives du 13.06.1988 Spécial Commission Bruxelles)
- aux projections de vidéo cassettes en langue anglaise sur les aspects du
management - cycle The Unorganised Manager (4 vidéo de 25 minutes - thèmes
Damnation, Salut, Lamentation, Révélation) de 14h30 à 16h30 le mercredi à la
médiathèque (L.57 salle O/A) (n° 2.5.)
- aux projections de vidéo cassettes - cycle Historique et Vie communautaire et
européenne (n° 2.5.) - Première partie :
 - * Après 20 siècles : les 11 janvier et 8 février 1989 en français;
 - * L'Europe des 21 (le Conseil de l'Europe) : les 18 janvier et 15 février 1989
en français;
 - * Jean Monnet - Robert Schuman - Robert Schuman Une idée pour l'Europe : les 25 janvier
et 22 février 1989 en français;
 - * Europe why ? en anglais et lexique animé sur les institutions en français, suivi d'une
projection de diapositives les 1er février et 1er mars 1989.

Ces séances se déroulent de 11h00 à 12h30 au L.57 salle O/A (médiathèque).

N.B. : Les intéressés devront introduire, par la voie hiérarchique, une "demande
de participation à une action de formation présentée sur initiative individuelle"
auprès de la Division IX.A.3 (L.57 7/15) en indiquant la formation retenue et pour
les vidéo cassettes choisies les dates désirées.

**CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIONS DE FORMATION
ORGANISEES A BRUXELLES PAR LA DIVISION "FORMATION DU PERSONNEL"
AUX MOIS DE JANVIER/FEVRIER 1989**

ACTIVITES DE LA MEDIATHEQUE

1. Assistance pour la formation linguistique			
tous les	ALLEMANDE (DE)		
lundis	Mme.Redlefsen	de 09h30 à 10h30	A.L.A.B.
mardis	M. Radtke-Klein	de 10h30 à 11h30	C.D.AL.
ANGLAISE (EN)			
lundis	M. Dorrity	de 15h30 à 16h30	
jeudis	Mme.Mildon	de 10h30 à 11h30	
vendredis	M. McClean	de 10h30 à 11h30	
vendredis	Mme.Sauer	de 14h30 à 15h30	
ESPAGNOLE (ES)			
lundis	Mme.Marty	de 10h30 à 11h30	
vendredis	Mme.Serrano	de 11h30 à 12h30	
FRANCAISE (FR)			
mardis	Mme Brugmans	de 08h30 à 09h30	
jeudis	Mme Mulfinger	de 10h30 à 11h30 (en janvier 89)	
jeudis	Mme Berg	de 10h30 à 11h30 (en février 89)	
jeudis	Mme Barros	de 11h30 à 12h30	
ITALIENNE (IT)			
lundis	Mme Pini	de 13h30 à 14h30	
lundis	Mme Thonon	de 14h30 à 15h30	
NEERLANDAISE (NL)			
vendredis	Mme Byl	de 12h30 à 13h30	
PORTUGAISE (PO)			
mardis	M. Viana	de 11h30 à 12h30	

**2. Informations générales sur les modalités d'application de
l'Article 24 du Statut et plus particulièrement sur les
facilités existantes pour la formation extérieure.**

mercredis	M. Copetti	de 12h30 à 13h30	
-----------	------------	------------------	--

3. E.A.O. - Comptabilité

mercredis	M. Marcus	de 08h30 à 10h30	
vendredis	M. Marcus	de 09h30 à 10h30	

4. Matériel et informations sur les cours

mercredis	Mme Marques	de 13h30 à 14h30	
	ou Mlle Lutje Spelberg		
	(Mathématiques de base, Comptabilité EA0, cycles modulaires Economie et Juridique et inst., et autres activités médiathèque.		

NB. Pour d'autres activités ou pour des horaires non indiqués, prière de bien vouloir préalablement trouver un accord avec la IX.A.3. en téléphonant au 53111 ou au 59582. Ne vous déplacez pas inutilement, vous risquez de trouver la médiathèque fermée. Pour obtenir une aide efficace, prière de s'adresser, pour chaque activité, à la personne compétente, aux heures et jours indiqués.

**CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIONS DE FORMATION
ORGANISEES A BRUXELLES PAR L'UNITE "FORMATION DU PERSONNEL"
AUX MOIS DE JANVIER/FEVRIER 1989**

ACTIVITES DE LA MEDIATHEQUE
REOUVERTURE LE 9 JANVIER 1989**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h30-09h30		FR	COMPT. par		
09h30-10h30	DE	EAO/VAO	E.A.O.		COMPT.par E.A.O.
10h30-11h30	ES EAO/VAO	DE EAO/VAO	Activités de	FR EN * EAO/VAO	EN EAO/VAO
11h30-12h30		PO	Groupes	FR	ES
12h30-13h30		Activités	Article 24	Activités	NL
13h30-14h30	IT	de Groupes	Economie et Droit	de Groupes	
14h30-15h30	IT	EAO-VAO	Activités	EAO-VAO	EN
15h30-16h30	EN		de		
16h30-17h30			Groupes		
17h30-18h30					

* A L'Annexe L.57 - 2 C (TÉL. 59760)

** Pour de plus amples informations, prière de se référer aux informations administratives du 04.11.1988 Spécial Commission Bruxelles.

**CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIONS DE FORMATION
ORGANISEES A BRUXELLES PAR LA DIVISION "FORMATION DU PERSONNEL"
AUX MOIS DE JANVIER/FEVRIER 1989**

NOTE D'INFORMATION

La Division "Formation du personnel" met à la disposition du personnel de la Commission, un logiciel global de perfectionnement dans le domaine de la langue écrite.
Ce logiciel nommé "Acadie" est le premier produit de ce type qui intéresse la pédagogie informatisée du français.
Son objectif est de permettre à des adultes de se perfectionner dans l'utilisation de la langue et de l'expression écrite, selon les disponibilités en temps de formation et le rythme de travail personnel de chacun.

■ Le matériel est désormais à la médiathèque, LOI 57 - O/A.
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les conseillers pédagogiques (LOI 57 7/01, tél. 53389 et 52711).

N.B.

1. Les indications pour le "personnel concerné en priorité" qui précisent les catégories pour chaque action reprise dans le calendrier (SAUF POUR CELLES INDIQUEES AVEC * - UNIQUEMENT SUR INVITATION PERSONNELLE), donnent un accès de priorité mais n'excluent nullement la possibilité de participation de tout autre fonctionnaire ou agent même d'une catégorie différente. Le personnel intéressé qui souhaiterait compléter son bagage de connaissances dans le cadre d'un développement personnel pourra introduire, par la voie hiérarchique, une demande de participation à une action de formation.
2. Conformément à l'Article 2.2. des Modalités d'application des dispositions générales d'exécution de l'Article 24 du Statut relatif au perfectionnement professionnel du personnel de la Commission, l'admission à certaines de ces actions de formation peut être subordonnée aux résultats de tests d'aptitude ou de niveau. Ces dispositions pourraient s'avérer nécessaires pour permettre à chaque participant qui aurait au départ le minimum de connaissances de base pré-requises, de profiter de ladite formation pour en tirer le maximum de bénéfices.
3. Les mêmes Modalités favorisent aussi la participation du personnel à des actions de formation externes, non organisées par les services de la formation. Dans ce contexte, ces mêmes services sont prêts à mettre à la disposition de tous les intéressés toutes les informations dont ils disposent.
4. L'Article 8.2. de ces Modalités ouvre la possibilité pour ce même personnel, de bénéficier, en plus d'une co-participation dans la prise en charge des frais d'inscription aux cours, d'une "compensation" pour les heures de cours suivies en dehors des heures normales de service, comme alternative au congé spécial de formation (Article 7 et suivants).